

Rapport de la mission en Indonésie sur les forêts tropicales

Mission du 26 février au 3 mars 2012

Catherine Procaccia, sénateur, présidente du groupe d'amitié France-Indonésie,
Jacques Le Guen, député du Finistère,
Michel Voisin, député de l'Ain,
Jean-Marie Ballu, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, rapporteur.



Mission conduite par
Jacques Le Guen

23 octobre 2012



Rapport de la mission en Indonésie sur les forêts tropicales

Mission du 26 février au 3 mars 2012
conduite par le député Jacques Le Guen

Fait à Paris le 23 octobre 2012

Composition de la mission :

Jacques Le Guen, député du Finistère, chef de mission,

Michel Voisin, député de l'Ain,

Catherine Procaccia, sénateur du Val-de-Marne, en tant que présidente du groupe d'amitié interparlementaire avec l'Indonésie,

Jean-Marie Ballu, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, conseiller forêts-bois, rapporteur de la mission.

La mission était également accompagnée de représentants de l'ambassade d'Indonésie à Paris, Monsieur Tri Tharyat, ministre et premier conseiller, et M. Yitno Suprayitno, assistant du ministre conseiller aux affaires économiques et interprète, ainsi que du Docteur Liz Wilks, manager Europe au développement durable et relations avec les parties prenantes d'APP et de Mme Diane Aubert, consultante en affaires publiques de Cohn & Wolfe.

La mission s'est déroulée du 26 février au 3 mars 2012.

Photos en couverture :

Au centre : une forêt littorale primaire de Sumatra (photo JM Ballu),

A gauche : pépinière d'APP d'eucalyptus et d'acacias sélectionnés et clonés à Sumatra afin d'assurer, dès 2015, l'approvisionnement à 100 % des papeteries en bois de plantations. Aspersions tous les quarts d'heures (photo C. Procaccia).

A droite : très grande pépinière d'eucalyptus et acacias de Korindo à Kalimantan (Bornéo) (photo JM Ballu).

Préliminaire

La prise de conscience de la nécessité mondiale de protection des forêts pour lutter contre le changement climatique de la planète est acquise, encore faut-il passer aux actes. En particulier pour les zones insulaires et littorales, nous ne pourrions pas échapper à la réflexion sur l'élévation du niveau de la mer avec, comme principales conséquences, des migrants voire des conflits écologiques.

L'Indonésie est aujourd'hui très consciente de cette problématique.

Au plan mondial, le taux de déforestation a reculé légèrement, pour partie en conséquence du ralentissement de l'économie mondiale ; mais cette déforestation se poursuit inexorablement et dangereusement à hauteur encore de 13 millions d'hectares par an. Sans réaction volontariste, il n'y aura plus guère de forêts primaires, si riches en biodiversité, à protéger.

Tant pour le climat que pour la biodiversité, il y a urgence à arrêter la déforestation et procéder en sus, chaque fois que possible, à une reforestation, de préférence en essences indigènes.

À chaque pays ses solutions, en particulier l'Indonésie doit aussi tenir compte des besoins de développement de ses populations locales en forte croissance.

La pression sur la forêt semble avoir sensiblement globalement diminué en Indonésie par suite des récentes mesures fortes prises par le Gouvernement indonésien et le ministère de la Forêt d'une part, et par les grandes compagnies papetières comme APP d'autre part. Encore faut-il affiner l'analyse selon les îles.

Enfin nous tenons à remercier toutes les personnes rencontrées pour les informations données, et particulièrement le ministère des Forêts d'Indonésie et l'ambassade d'Indonésie en France pour leur appui, leur efficacité et le temps consacré.

Ajoutons une mention particulière pour Jean-Marie Ballu, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, et ancien président de la section « nature, forêt, paysages », du ministère de l'Agriculture et de la forêt français, qui a su nous communiquer sa passion pour la forêt.

*Jacques Le Guen
Responsable de la mission
Ancien député du Finistère*

*Catherine Procaccia
Sénateur du Val-de-Marne
Présidente du groupe d'amitié
interparlementaire avec l'Indonésie*

*Michel Voisin
Député de l'Ain*

Sommaire

Préambule

Présentation de la mission.

1 Le contexte mondial des forêts tropicales humides

1-1 Les forêts tropicales humides, l'aspect mondial

1-2 Les forêts tropicales : déforestation, dégradation, reboisements

- déforestation, dégradation, reboisements

1-3 Légalité des bois et écocertification

- Flegt,
- les systèmes d'écocertification, FSC et PEFC, comparaison,
- avancement de la certification, le *péché originel* de 1994,
- certification en Indonésie.

2 Situation des forêts en Indonésie

2-1 l'Indonésie, rappel

2-2 l'évolution de la politique forestière d'État en Indonésie

- la politique de reboisement

2-3 Situation en Indonésie

- le taux de déforestation, le moratoire, les incendies de forêt, la déforestation,
- altération des zones forestières, désignation des frontières forestières,
- inventaires des forêts

3 Analyse de la pratique forestière du groupe indonésien APP

3-1 La pratique forestière d'APP

- les plantations forestières d'APP
- la position des ONG face à APP
- les campagnes des ONG environnementalistes, effets positifs et excès contre-productifs sur les consommateurs.

3-2 Les engagements en matière de développement soutenable d'APP

- dernière feuille de route APP d'octobre 12
- premier bilan trimestriel
- reboiser certaines des forêts dégradées en espèces natives pour reconstituer des blocs de forêts naturelles et des « corridors » ou couloirs de connexion environnementales,

3-3 Autres mesures d'APP en faveur du développement soutenable

- pour les populations
- pour la biodiversité : le tigre de Sumatra.

4 Propositions et suggestions pour l'Indonésie - Conclusion

Une politique équilibrée.

Bibliographie. Personnes rencontrées

Annexes 1 et 2

La mission : préambule et contexte

Résumé

*Par lettre du 9 février 2010, le Président de la République française, Nicolas Sarkozy, avait chargé le député Jacques Le Guen d'une mission sur la « **Protection des forêts tropicales et de leur biodiversité** ». Le rapport correspondant (Le Guen – Ballu) lui a été remis le 12 octobre 2010 puis a été diffusé par le ministère français des Affaires étrangères, notamment auprès des instances internationales de protection des forêts tropicales et de lutte contre l'effet de serre.*

La présente mission résulte d'une demande d'approfondissement de ce sujet exprimée par l'ambassade d'Indonésie en relation avec le groupe papetier Asia Pulp & Paper (APP) portant sur le cas particulier des forêts indonésiennes.

Le Président de la République française avait, par lettre du 9 février 2010, chargé monsieur le député Jacques Le Guen d'une réflexion sur la « **Protection des forêts tropicales et de leur biodiversité, contre la dégradation et la déforestation** ».

Le rapporteur en était Jean-Marie Ballu, ingénieur général des Ponts des Eaux et des Forêts. Cette mission avait conduit à l'audition de plus de 280 spécialistes dans les trois grands bassins forestiers concernés et dans les instances nationales et internationales. Dans chacun des pays visités, des rencontres ont eu lieu avec des membres du gouvernement et notamment avec le ministre des Forêts, des Eaux et Forêts, ou de l'Environnement.

Le rapport a été remis, en main propre, à monsieur le Président de la République le 12 octobre 2010 ; il a fait l'objet d'un communiqué immédiat de la Présidence et d'une mise en ligne du rapport. Il a été évoqué lors des conférences internationales suivantes sur les forêts tropicales ou sur le climat. Il en a été ainsi, par exemple lors des conférences de Paris et notamment lors de la dernière les 11 et 12 janvier 2012.

À la suite de ce rapport, le Gouvernement indonésien a souhaité, par le biais de son ambassade à Paris, et avec la compagnie *Asia Pulp and Paper* (APP¹), que des parlementaires français viennent sur place constater l'évolution de la situation, et a ainsi pris contact avec monsieur le député Jacques Le Guen.

La mission mise sur pied a ainsi été composée du député Jacques Le Guen, président-chef de mission, de Madame le sénateur Catherine Procaccia, présidente du groupe d'amitiés France-Indonésie, du député Michel Voisin et de Jean-Marie Ballu, ingénieur général désigné comme rapporteur.

Une rencontre préalable avec son Excellence Rezlan Ishar Jenie, ambassadeur d'Indonésie en France, a eut lieu en sa résidence à Neuilly le 24 janvier 2012. Le Ministre conseiller aux affaires économiques, Monsieur Tri THARYAT et son interprète ont accompagné les parlementaires français pendant toute la mission en Indonésie.

¹ *Asia Pulp and Paper* (APP) est l'une des deux compagnies papetières indonésiennes de taille mondiale avec April.

La mission s'est déroulée du 25 février au 3 mars 2012, en partie à Jakarta pour la rencontre des différents ministères concernés, et de certaines ONG, et a été suivi d'un déplacement à Sumatra avec notamment une visite de l'usine Indah Kiat Perawang d'APP et avec survol en hélicoptère des forêts protégées, des plantations forestières d'eucalyptus et d'acacias, et des plantations agricoles de palmiers à huile. Différentes réalisations sociales d'APP au bénéfice des communautés ont été visitées.

Le ministère français des Affaires étrangères et européennes, comme notre ambassade à Jakarta, en ont été préalablement informés, et la mission a été reçue à la résidence de notre ambassadeur à Jakarta.

Enfin dès le retour, son Excellence Rezlan Ishar Jenie, ambassadeur d'Indonésie, a reçu à nouveau les membres de la mission.

1 Le contexte mondial des forêts tropicales humides

1-1 Les forêts tropicales humides, l'aspect mondial

Dans le monde, 60 millions de personnes² sont véritablement dépendantes de la forêt, et une grande attention doit être portée à la protection des forêts tropicales.

L'appellation de « *forêts tropicales humides* » s'applique aux forêts proches de l'équateur soumises à des précipitations abondantes – 1500 à 2000 mm – et à une saison sèche de courte durée (moins de 3 mois). Elles sont également connues sous les termes de *forêts denses humides*, *forêts pluviales* (rain-forest), ou de *forêt ombrophiles* ou *hygrophiles*. Ces forêts d'une grande hauteur de la canopée (40 m) sont denses, sempervirentes³ et recèlent une très grande richesse et diversité biologique, la plus grande au monde.

C'est pourquoi il est impératif de protéger au niveau mondial les forêts tropicales humides et en particulier les forêts primaires beaucoup plus riche en terme de biodiversité que les plantations.

Pour la FAO⁴, les forêts tropicales humides totalisent 1,340 milliard et représentent 44 % du couvert forestier mondial qui s'élève à plus de 4 milliards d'hectares.

Les forêts tropicales humides sont concentrées sur trois grands bassins forestiers :

- le bassin amazonien avec 800 millions d'hectares, soit 59 %,
- le bassin du Congo avec 300 millions d'hectares, soit 22 %,
- le bassin indonésien avec 240 millions d'hectares, soit 17 %.

Dans son rapport du 12 octobre 2010, Jacques Le Guen indiquait en page 10 et 11 :

Le constat général

C'est beaucoup plus un problème de compétition foncière, de besoin de terres :

- pour *l'alimentation humaine* directe (fruits, légumes, blé, riz et aussi cacao, thé et café),
- pour *l'alimentation animale* (ou humaine indirecte : élevage pour la viande en pays tropicaux ou soja et huile de palme pour les élevages des pays développés),
- pour les « biocarburants » ou *agro-carburants*, souvent pour les pays développés,
- pour *l'industrie* (coton, caoutchouc...) et pour *les infrastructures et l'urbanisation*,
- voire enfin pour les *exploitations minières* (minéraux, pétrole, pétrole bitumineux...).

² Ref 2004 de la Banque mondiale.

³ Toujours vertes, c'est-à-dire à chute des feuilles étalée sur l'année et non concentrée sur l'automne et l'hiver comme les forêts feuillues européennes.

⁴ Voir FRA 2010, situation en 2010 de la FAO par compilation des données fournies par chaque pays.

L'arbitrage entre les diverses utilisations possibles des sols est bien le vrai problème d'équilibre mondial et il faut réfléchir à une régulation mondiale de celles-ci.

La fuite enthousiaste vers les « biocarburants », **fausse bonne solution écologique**, doit être réexaminée en fonction des incidences sur la déforestation tropicale. Sachons redéfinir les priorités : **la terre doit d'abord nourrir les hommes**. Les agro-carburants ne doivent venir qu'après. Les besoins doivent d'abord être filtrés par la lutte contre les gaspillages.

Les objectifs Quels sont, en résumé, les objectifs à fixer :

Il faut lutter contre la déforestation et la dégradation :

- *des forêts en général* : assurer la protection de toutes les forêts de la planète et pas seulement des forêts tropicales... toute déforestation étant émettrice de GES,
- *des forêts primaires* dont la déforestation doit être prohibée et sanctionnée, ce qui n'exclut pas parfois une gestion soutenable respectant la biodiversité (écocertification),
- *des forêts secondaires* qui doivent toutes faire l'objet d'une gestion soutenable avec précaution (biodiversité) et traçabilité (écocertification FSC, PEFC...).

Enfin il convient de lutter contre les dépérissements forestiers, les ravageurs et les incendies qui sont autant de re-largage de carbone et d'atteinte aux écosystèmes.

1-2 Forêts tropicales : déforestation, dégradation, reboisements

La déforestation

Le « bassin forestier indonésien » concerne au premier chef l'Indonésie et la Malaisie.

Pour la FAO, les dix pays subissant le plus de déforestation nette sont dans l'ordre : le Brésil, l'Australie, l'Indonésie le Nigéria, la Tanzanie, le Zimbabwe, la RDC, Myanmar, la Bolivie et le Venezuela.

Pour mémoire, la *déforestation nette* est la *déforestation brute*, la vraie, diminuée des *reboisements* (nouvelles plantations très importantes par exemple en Chine).

La déforestation brute a été chiffrée par la FAO à 13 millions d'hectares par an pour les dix dernières années, contre 16 millions dans la période 1990-2000.

La déforestation nette est quant à elle de 5,2 millions d'ha/an (2000-2010) contre 8,3 millions d'ha/an dans la période 1990-2000.

L'Asie (Chine essentiellement) est l'exemple le plus notable de ces reboisements, la perte nette étant passée de 0,6 millions d'ha/an (1990-2000) à un gain net de 2,2 millions d'ha/an (2000-2010).

Les déforestations les plus importantes sont :

- dans le bassin amazonien : le Brésil (Est et Sud-est), le Guatemala et la Bolivie (Est),
- dans le bassin du Congo : les zones peuplées du Cameroun et de la RDC,
- **dans le bassin indonésien** : Sumatra (Indonésie), la Malaisie, la zone frontalière Cambodge/ Thaïlande, et le Myanmar.

Pour la dernière période 2000-2010, l'Indonésie est donc, avec 498 000 ha/an, le troisième pays en déforestation. Pour la période précédente, 1990-2000, l'Indonésie était au second rang avec 1 914 000 ha/an, on note donc un recul de l'intensité de la déforestation, mais elle reste cependant encore préoccupante.

La dégradation des forêts

La *déforestation* n'est pas le seul mal dont souffre les forêts, il y a aussi la *dégradation* en particulier par le morcellement en plusieurs entités plus petites, fragmentées à la suite de défrichements, d'emprises routières, industrielles ou d'urbanisation. Toute fragmentation d'un massif en plusieurs autres entraîne une dégradation écologique; à surface égale, la somme globale de l'intérêt de ces massifs est très sensiblement inférieure à celle du massif initial. Tant au plan de l'ambiance forestière, de l'écologie et surtout des espaces vitaux de la faune sauvage, cette fragmentation est néfaste; en outre elle s'accompagne de risques d'incendie, sanitaires et de sécheresse. L'impact peut parfois être réduit par une préservation de corridors de connexion pour la faune.

Dans les milieux insulaires, la dégradation ouvre parfois la porte aux espèces invasives.

Les reboisements ou reforestations



À Sumatra, côte à côte, des plantations forestières de haute production, récoltables en 6 ans, ou... plantations de palmier à huile, tel risque de devenir le seul choix économique.

Les boisements (ou reboisements) par plantations (voir ci-dessus, déforestation brute et nette) apportent des solutions pour les besoins en sciage ou en biomasse (papier, énergie...) et peuvent réduire l'impact sur les forêts primaires. En outre ils sont aussi très efficaces en matière de captation du CO₂ et de stockage de carbone. Ils sont donc très importants pour la lutte contre l'effet de serre et le changement climatique ce qui est particulièrement important pour les milieux insulaires.

Comme on l'a vu, les forêts primaires sont beaucoup plus riche en terme de biodiversité que les plantations souvent mono spécifiques, acacia, eucalyptus etc..

Ce reboisement doit porter sur des terres précédemment défrichées et dégradées par l'élevage ou l'agriculture, et ce **prioritairement avec des essences indigènes** pour tenter de recréer progressivement la **biodiversité** originelle. Elles peuvent cependant être effectuées avec des essences productives, également très efficaces comme puits de carbone.

Le refus de certifier les nouvelles plantations (voir plus loin *péché originel* et FSC 1994) semble une erreur stratégique. En effet au plan de la protection de la planète et de l'effet de serre, il paraît préférable de reboiser et capter en grand le carbone atmosphérique par des plantations forestières de production même mono-spécifiques, malgré l'éventuel faible intérêt en biodiversité, que d'y renoncer par impossibilité d'obtention d'une certification. Sinon ce serait laisser choisir par défaut l'intensification, par les palmiers à huile, beaucoup plus rentable économiquement! Ce n'est pas le souhait des ONG, alors assumons la production forestière renouvelable et sachons la certifier.

En conclusion, et comme il apparaît dans le rapport Le Guen-Ballu de 2010 précité, les plantations forestières, même celles à but de production industrielle, pâte, papier, sciage, énergie..., ou celles de protection contre le vent ou les sables volants (Chine) ou la désertification (grande muraille d'Afrique)... sont des compensations à la déforestation mondiale corrigeant la déforestation brute par la déforestation nette.

Enfin, comme cela a été constaté en Papouasie indonésienne, les plantations forestières surveillées par les industriels créent une zone de protection devant les forêts primaires contre la propagation des déforestations illégales par les populations.

Les plantations de palmiers à huile

Un bref rappel : l'huile de palme nécessaire d'abord à l'alimentation humaine a entraîné d'importants déboisements. Après la phase alimentaire puis cosmétique, un nouveau développement des plantations de palmiers a été fait au titre des agro-carburants dénoncés par ailleurs (ci-dessus) comme une hérésie écologique par suite de la destruction des forêts tropicales.

Effet de serre et changement climatique

Pour rester sur l'effet de serre et le changement climatique, rappelons que les experts du GIEC ont estimé en 2004 que 23 % des gaz à effet de serre d'origine anthropique venait de la déforestation et de la dégradation. D'autres citent des chiffres de 15 ou 12% ; quoiqu'il en soit, ce phénomène est très important et tout doit être fait pour limiter ou arrêter la déforestation. De ce fait, juste après les Etats-Unis et la Chine (à cause notamment de leur industrie et du recours au charbon...) le Brésil et l'Indonésie étaient les plus gros émetteurs de CO₂.

Enfin les « puits de carbone » tropicaux (cf. Pan et al, 2011) seraient de l'ordre de :

- 3,7 milliards de tonnes de CO₂/an pour l'accroissement des forêts primaires, et
- 6,3 milliards de tonnes de CO₂/an pour la régénération des forêts secondaires et les reboisements.

Ces captations sont en hausse en partie du fait de l'activation de la photosynthèse due à l'augmentation du CO₂ dans l'atmosphère (environ + 30 % depuis 30 ans).

La forêt s'engraisse du CO₂ de la pollution atmosphérique et en même temps la traite.

Il en découle la nécessité de **protéger la forêt dans son emprise** et dans son capital sur pied, stock de carbone, et de procéder à des reboisements. **Les moyens financiers nécessaires proviendront du carbone**, marché du carbone ou fonds carbone spécifique. Le processus est en cours avec la démarche REDD+. Le secteur forestier qui avait été quasi exclu à Kyoto, ne pourra l'être des réflexions post Kyoto.

La biodiversité

Il est certes indispensable d'introduire le **concept de « biodiversité »** dans le souci de préserver les forêts tropicales, mais il ne faut pas prendre le risque de casser la dynamique « **climat** » de financement mondial. Ce qui n'exclut pas d'inclure au mieux les intentions de la « **Convention sur la diversité biologique** » (ratifiée par 189 pays).

Il y a une forte convergence pour protéger les forêts du monde en raison des risques pour la planète du changement climatique. Le monde est presque⁵ prêt à financer pour le climat, la biodiversité si importante n'est pas encore aujourd'hui suffisamment porteuse dans l'opinion publique. Bien souvent elle n'est encore comprise qu'au travers de la protection des grands mammifères, éléphants, grands fauves, orangs-outans ou gorilles des forêts...

⁵ Quelques réticences aujourd'hui du fait de la crise mondiale et d'une nouvelle réflexion sur les priorités des pays.

Le taux de boisement : instrument de mesure

Dans son rapport du 12 octobre 2010, Jacques Le Guen indiquait en § 3 - 3 :

Le taux de boisement devrait être le meilleur, ou tout du moins le premier, **indicateur global** retenu, c'est le seul **indicateur « macro »** synthétisant l'étendue des forêts et le stockage du carbone en découlant. Il devrait évidemment être complété d'un **indicateur carbone**, de « biomasse » à l'hectare, et d'un **indicateur de biodiversité**, mais dont l'on sait qu'il sera toujours plus difficile à quantifier, mesurer et valoriser.

Quelques exemples :

- la France dont le taux de boisement était tombé à **15% en 1830, est remontée à 30%**, la superficie forestière ayant doublé depuis, **preuve qu'une vigoureuse politique forestière peut porter des fruits**,

- la Guyane française a toujours un taux de boisement d'environ 98,5%,

- le Costa Rica, dont le taux de boisement était descendu à **30% en 1970**, est déjà actuellement **remonté à 51%** et son objectif est d'atteindre 60 %,

- l'Indonésie, dont le taux de boisement, pour Sumatra et Bornéo, est passé de **75% en 1975** à 48% en 2000 (essentiellement pour la pâte à papier), et à **33 % en 2009** pour le palmier à huile, chute très grave par exemple pour Sumatra où la forêt a perdu 61 % de sa superficie,

- le Kenya où le taux de boisement était de **12 % en 1963**, à l'Indépendance, a chuté au seuil alarmant aujourd'hui de **1,7%** mais qui pourrait se redresser avec la vigoureuse politique de reboisement souhaitée et annoncée, avec un objectif de 10%.

- Le Gabon dont le taux de boisement est encore de 82%.

Cette grande diversité de taux de boisement, *élevé ou plus faible*, et d'évolution, *effondrement* (Kenya, Indonésie, Brésil dans certains de ses États ...) ou *redressement* (Costa Rica, France), montre que ce taux est bien le bon indicateur global de l'efficacité d'une politique forestière.

Dans les statistiques de la FAO, les couverts boisés de **l'agroforesterie**, ne sont pas pris en compte car classée comme spéculation prioritairement agricole. Or l'agroforesterie sera probablement une voie importante dans l'avenir pour concilier l'indispensable reboisement et l'alimentation des hommes. Une solution médiane pourrait permettre de tenir compte du pourcentage de couvert forestier correspondant pour le valoriser.

1-3 Légalité des bois et écocertification

La lutte contre le commerce illégal du bois a pour but d'arrêter la déforestation et la dégradation des forêts et de n'accepter que des produits provenant de forêts exploitées de façon « soutenable », à cet effet :

- l'Europe en mai 2003 a publié un plan d'action *FLEGT*, effet au 3 mars 2013,
- les USA ont depuis 2008 le *Lacey Act*,
- l'Australie a mis en discussion depuis fin 2010 un *Illegal Logging Prohibition Act*, qui semble se rapprocher des principes de l'UE et de son RBUE.

L'Europe et le règlement FLEGT

Le commerce international des bois repose maintenant sur la légalité du pays d'origine.

Le règlement **FLEGT**, *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* (c'est à dire Applications des réglementations forestières, Gouvernance et Échanges commerciaux), a été publié en mai 2003, il comprend :

- un **RBUE**, Règlement Bois de l'Union Européenne, **applicable au 3 mars 2013**, qui vise à l'élimination complète du bois illégal sur les marchés européens directement par les acteurs privés rendus responsables sur toute la chaîne d'approvisionnement, c'est la « *diligence raisonnée* », (collecte des informations, analyse du risque d'illégalité, prise de procédures d'atténuation de ce risque),

- des **APV**, Accords de Partenariat Volontaires signés avec les pays intéressés, qui garantissent que les exportations de bois respectent la légalité du pays d'origine.

Des contrôles vérifient la légalité tout au long de la chaîne, de la légalité de l'exploitation en forêt, à la traçabilité du transport et de la transformation (sciages...) et enfin de l'exportation et importation.

Le **SVL**, Système de Vérification de la Légalité, comporte des autorisations à l'exportation établies par le pays d'origine vérifiées aux frontières de l'UE. Une application à l'Indonésie est la certification **SVLK**, acronyme en langue Bahasa « *Sistem Verifikasi Legalitas Kayu* ».

En Indonésie, quatre usines APP sur huit ont obtenu la certification SVLK et deux autres en cours d'évaluation pourraient l'obtenir sous peu.

Tout système de certification, OLB, FSC, PEFC, permet de simplifier les contrôles.

Pour exporter des bois ou papier en Europe, le respect des prescriptions du contrôle FLEGT basées sur la légalité du pays d'origine deviendra impératif en mars 2013 mais en même temps simplificateur, surtout avec la certification.

Les systèmes d'écocertification

Les systèmes d'écocertification ont été créés pour assurer la traçabilité et la légalité dans la filière bois. Les deux principaux systèmes d'écocertification sont aujourd'hui FSC et PEFC. D'autres systèmes existent également comme le système finlandais des petites propriétés FFCS (Finnish Forest Certification System), le Nordic Swan, le canadien CSA, l'américain SFI (Sustainable Forestry Initiative), ou encore l'anglais UKWAS (UK Woodland Assurance Initiative) dont certains ont été reconnus ou regroupés par PEFC.

FSC

Le premier système fut le Forest Stewardship Council ou FSC créé en 1992 par des ONG environnementalistes nord-américaines, dont le WWF, et voulant peser sur la gestion forestière. FSC est une certification forestière indépendante « descendante » de la forêt à l'industrie, ne reconnaissant pas les réglementations forestières nationales préexistantes même si elles respectent déjà parfaitement les critères de développement soutenable (la France notamment par exemple). C'est une démarche centralisée lourde et coûteuse, sous contrôle des ONG, adaptée aux très grandes propriétés ou concessions forestières d'Afrique ou d'Asie... (dizaine de milliers d'hectares).

FSC envoie au pays demandeur un certificateur mettant en place les dix critères FSC.

FSC développe une stratégie personnelle avec un lobbying efficace auprès des distributeurs et du public ; elle ne semble actuellement guère ouverte aux autres systèmes.

PEFC

Très vite après FSC, PEFC a été lancé par les industriels et forestiers en opposition à une certaine lourdeur de FSC notamment pour les pays à propriétés privées nombreuses et par souci de voir reconnaître les systèmes de certification nationaux de certains pays.

PEFC s'appelait à l'origine le *Pan European Forestry Certification*, mais a changé de dénomination en 1998 pour devenir, en conservant le même acronyme, le *Program for the Endorsement of Forest Certifications* (PEFC).

PEFC est une démarche "montante", le pays demandeur présente sa candidature, constituer ses 3 collègues et préparer son cahier des charges, son standard. Il est évidemment aidé dans ses démarches par PEFC et s'appuie sur une feuille de route découlant de Rio 92. PEFC est une « norme parapluie » qui après vérification du niveau de qualité d'un programme national de certification peut le reconnaître sur la base des principes fixés par le PEFC international à Genève. Parmi les près de deux cents programmes nationaux certains sont très stricts, d'autres sont à peine du niveau des bonnes pratiques forestières.

Le PEFC n'approuve que les programmes nationaux sérieux : 37 pays adhèrent au PEFC (dont la Chine et l'Uruguay), mais seuls 35 ont à ce jour obtenu la reconnaissance totale permettant l'utilisation du logo.

Comparaison des systèmes FSC et PEFC

La certification FSC vise à appliquer une norme unique centralisée à toute la planète, alors que PEFC s'adapte aux pays en certifiant des programmes nationaux plus adaptés ; telle est en résumé la principale distinction.

Les deux systèmes ont des collèges, mais en matière de contrôle, techniques et processus de certification, FSC se débrouille seul, en autocontrôle semble-t-il, alors que PEFC fait intervenir des tiers extérieurs pour l'**accréditation** de reconnaissance (COFRAC...).

Ainsi au niveau des forêts, le système FSC est plus contraignant que le système PEFC.

En revanche il semblerait qu'au niveau des produits, notamment papetiers, et par manque de surface forestière certifiée, le logo FSC n'exigerait que 40% du bois venant de forêts certifiées, alors que PEFC serait à 70% de bois certifié.

Avancement de la certification mondiale

La certification a été inventée pour se substituer aux états défaillants (gouvernance forestière et industrielle insuffisante, corruption, besoin de traçabilité...) et s'est ainsi imposée... parfois un peu inutilement... même aux pays connaissant une très ancienne, parfois multiséculaire, et forte législation et gouvernance forestière.

La certification a ainsi été conçue puis gérée par les ONG environnementales pour devenir supranationale et donc mondiale. Le **surcoût** imposé aux forestiers et aux industriels est élevé. Il est compréhensible pour les pays ne disposant pas d'une bonne gouvernance, puisque la certification vient s'y substituer ; mais il l'est moins pour les pays qui en sont dotés et pour lesquels la certification est de fait inutilement redondante et coûteuse. Ce débat ancien est aujourd'hui dépassé ; cependant pour limiter les surcoûts, les certifications mondiales doivent revenir à une **reconnaissance mutuelle** ce qui n'interdit pas une saine émulation.

Or aujourd'hui les mésententes entre systèmes sont telles que forestiers et industriels doivent parfois en sus recourir à double certification, surréaliste et ubuesque, avec FSC et PEFC et double étiquetage des produits! Quel gaspillage de crédits en période mondialement si difficile.

Dans l'intérêt mondial de la protection des forêts et du développement soutenable, la **reconnaissance mutuelle**, naguère en vogue et bien que ne semblant plus guère de mise, serait à relancer.

Surface

Actuellement environ 10% seulement des forêts de la planète seraient certifiées, et en surface deux tiers le seraient par PEFC et un tiers par FSC.

Il apparaît ainsi que le résultat est insuffisant dans la mesure où les gouvernances des différents pays sont insuffisantes.

Volume de produits certifiés

En revanche en volume de produits certifiés, environ 25 % seraient certifiés d'après la FAO, ce serait l'inverse, deux tiers le seraient par FSC et un tiers par PEFC.

Pays en voie de développement et émergents; le « péché originel » de 1994

Ces certifications volontaires, des forêts jusqu'aux circuits de distribution, sont très coûteuses voire inaccessibles pour les pays du Sud. En revanche, elles sont largement en place dans les pays anciens « développés » (Amérique du Nord et Europe) mais en revanche le sont très peu dans les pays émergents, notamment pour des raisons de coût

malgré les efforts de PEFC et parce qu'il est le seul à mettre en place des certifications forestières de plantations.

En effet FSC applique le *principe 10.9*, à savoir la *Règle 1994*, et sa *politique d'association* interdisant la certification des plantations postérieures à 1994.

En l'occurrence il n'y a guère de raisons objectives pour que l'année de création du FSC soit celle d'origine d'une règle internationale...mais tout doit être fait pour éviter de certifier des plantations supprimant des forêts naturelles primaires.

Cette règle exclut les pays émergents dont d'importantes plantations ont été entreprises à la même période. C'est le cas en particulier de l'Indonésie qui a développé simultanément depuis vingt ans tant ses plantations que ses usines. Il est donc normal d'aider au développement de la certification dans ces pays via les systèmes, tels PEFC, qui reconnaissent les plantations dont il a été rappelé ci-dessus tout l'intérêt pour soulager et protéger les forêts primaires ou reconstituer des forêts dégradées.

Enfin le développement des contrôles à l'entrée dans les pays développés, notamment le système FLEGT (voir ci-dessus) s'appuyant sur la légalité des pays d'origine, est de nature à faciliter et aider ces pays dans le commerce légal de bois soutenable.

En résumé

En surface **10 % des forêts seraient certifiés** : 2/3 PEFC et 1/3 FSC.

En volume **25 % le seraient certifiés** : 2/3 FSC et 1/3 PEFC.

La certification mondiale des forêts est totalement insuffisante,
la recherche d'une reconnaissance mutuelle est indispensable.

La certification des plantations forestières est une urgente nécessité.

La certification en Indonésie

LEI ou *Lembaga Ekolabeling Idonesia*, c'est-à-dire Institut Indonésien d'Eco-label est le premier système de certification indonésien (1999-2000). Il est suivi par PEFC depuis 2001. Puis le LEI est entré en négociation également avec FSC, ce dernier exigeant que APP ne soit pas dans son collège ou chambre économique.

IFCC est le nouvel organisme de certification indonésien : Indonesian Forestry Certification Cooperation qui, après deux ans de préparation, demande à PEFC international sa reconnaissance et son adhésion.

PEFC aiderait à l'établissement du cahier des charges puis mandatera un cabinet de contrôle pour expertise des 270 points à vérifier. Après rapport de l'expert, c'est l'assemblée générale de PEFC international qui se prononcerait sur la reconnaissance du système indonésien. FSC est hostile à cette voie qui n'est pas la sienne.

Cette opposition frontale ou masquée a déjà été constatée pour d'autres pays, elle traduit les liens entre FSC et certaines ONG telle le WWF pour des raisons diverses dont financières (reconnaissance et financement mondial...).

Il est à noter que la majorité des usines d'APP ont obtenu la certification « *chaîne de traçabilité* » accordée par LEI et PEFC.

2 Situation des forêts en Indonésie

2-1 L'Indonésie, rappel

Avec 1 900 000 km², et plus de 17000 îles dont 13000 habitées, l'Indonésie est un pays très vaste (le 16^{ème} au monde) et très étendu en longueur le long de l'équateur. La pluviométrie varie de 1800 mm à 3200 mm et jusqu'à 6000 mm dans les montagnes de l'ouest de Sumatra ou de Papouasie. Il y règne un climat tropical humide, à alternance de saisons sèche et humide, ou un climat équatorial constant et humide, les deux très favorables à la forêt (taux d'humidité atteignant 80%). Elle y connaît une croissance très forte, 30 m³/ha/an voire plus permettant des récoltes tous les six ans dans les plantations d'eucalyptus ou d'acacia.

L'Indonésie est à la fois un pays d'Asie et d'Océanie, à la confluence des plaques tectoniques eurasiennes et australiennes d'où une grande activité sismique (tsunami...) et volcanique. Sa biodiversité très variée, faune et flore, en découle aussi : Sumatra, Java, Kalimantan d'influence asiatique, en revanche, la Papouasie est proche de l'Australie.

La déforestation a d'abord et surtout sévié sur les petites îles ou sur celles, comme Java, très densément peuplées, l'urbanisation et l'agriculture y ayant remplacé la forêt. Par exemple, d'après Romain Pirard (cf. bibliographie), « *les terres cultivées ont progressé de manière constante en Indonésie faisant plus que doubler en quarante ans* ».

Sa population est la quatrième au monde avec 240 millions d'habitants. Java est l'île la plus densément peuplée avec 940 habitants par km², ce qui explique largement la déforestation, cette vaste population en croissance nécessitant à l'évidence nourriture et emploi. Elle devrait atteindre respectivement 310 millions d'habitants en 2050 et 400 à la fin du siècle.

En particulier pour un pays comme l'Indonésie, on ne peut chercher de solution à la protection des forêts et à la limitation de la déforestation en oubliant sa démographie - effectifs et forte croissance de sa population- et ses besoins économiques ; pour mémoire le développement soutenable mentionne bien le triptyque *économique, social et environnemental*.

2-2 L'évolution de la politique forestière d'État en Indonésie

Avant la période Suharto

La forêt indonésienne est l'une des plus vastes des forêts primaires à peu près intactes, malgré des défrichements pour l'agriculture dans les îles très peuplées (Java) et en dépit, à partir des années 1830, d'exploitations coloniales de teck, bois imputrescible précieux notamment pour la construction navale bois. Les vingt premières années de l'Indépendance (après la colonisation hollandaise) ne changent guère la situation.

La période Suharto à partir de 1967

Lors d'une grave crise économique, une loi-cadre lance l'exploitation privée des forêts. Les 120 millions d'ha de forêts primaires sont considérés comme une réserve, une « mine » ayant un fort potentiel industriel, avec 100 à 200 m³/ha de bois exploitables, pouvant prendre le relais des Philippines en voie d'épuisement. D'importantes concessions sont accordées sur Kalimantan et Sumatra selon un « Système Indonésien de Coupe Sélective » ou TPI (*Tebang Pilih Indonésia*) avec prélèvement de 8% des arbres et rotation de 35 ans ; ces règles, trop généreuses, ne seront de plus pas assez respectées. Dès 1973 l'Indonésie devient avec 24 millions de m³ grumes, le premier exportateur au monde de bois tropical.

En 1989, devant les excès de la surexploitation, le TPI est remplacé par le TPTI (*Tebang Pilih Taman Indonésia*) imposant des **replantations** par les concessionnaires sauf versement à un fond de reboisement. Outre l'exploitation forestière, vers 1951 d'importants programmes de défrichements pour l'agriculture sont lancés détruisant la forêt, c'est la **transmigration**, des familles recevant de la terre (2 ha...). Cela activera hélas le développement d'incendies de forêt⁶.

Pendant cette période les grumes partent d'abord à l'exportation, puis rapidement servent à alimenter une nouvelle industrie du **contreplaqué**, grand projet gouvernemental. L'Indonésie deviendra le premier producteur⁷ mondial ; elle se trouvera en **surcapacité** par rapport à ses approvisionnements indonésiens et jusqu'à n'avoir plus assez de bois pour alimenter ses usines ; de nombreuses usines durent fermer à partir de 1980.

Le ministère des forêts masqua alors la dégradation des forêts stigmatisée par les ONG, notamment en mettant en avant son contrôle sur « 144 millions d'ha » passant sous silence la véritable superficie forestière globale. Après ces surexploitations⁸, au début 1990 on estimait à 78 millions d'ha (44 % de l'Indonésie) les surfaces de forêts encore denses.

Dès 1991 la FAO alertait sur la surcapacité de l'Indonésie et le risque de devoir importer du bois pour ses usines ; une étude ministérielle notait en 1996, sur 60 concessions après 20 ans d'exploitation, il ne restait plus que 7 % de forêt dense au lieu des 42 % attendus.

La période Habibie 1999, puis SBY⁹ depuis 2004

Une décentralisation donna aux districts le pouvoir d'accorder des concessions espérant mieux contrôler les exploitations mais il fallut vite re-centraliser l'attribution des concessions. Les papeteries créées dans les années 1990 par les groupes *Asia Pulp & Paper* (APP) et *Asia Pacific Resources International Ltd* (APRIL) amenèrent l'Indonésie au 8^e rang mondial. APP leader indonésien est le premier producteur d'Asie (hors Japon) avec notamment son usine Indah Kiat¹⁰ (Sumatra).

Lors de la déprime papetière mondiale de 1996, entraînant notamment des fermetures d'usines en Europe, l'Indonésie au contraire aida à l'augmentation de sa capacité de production s'appuyant sur ses ressources forestières à bas coût, en espérant prendre des parts de marché sur les pays industrialisés de plus en plus contraints par des considérations écologiques.

La politique de **conversion forestière** mettait à disposition de l'industrie papetière les bois des défrichements pour plantations de **palmeiers à huile** et d'hévéas, mais cet apport ne pouvait jouer qu'une fois, il était à l'évidence non-renouvelable. En revanche les plantations forestières le sont et peuvent garantir un approvisionnement régulier.

Qualifiées de « *forêts improductives* », les anciennes forêts surexploitées, dégradées subirent la conversion forestière, le bois des coupes rases étant envoyé à la papeterie.

Depuis le président SBY a fixé les nouveaux objectifs de limitation des gaz à effet de serre (GES) et le contrôle des déboisements.

La politique de reboisement

Les concessionnaires à défaut d'effectuer les **replantations** versèrent à un **fond de reboisement** ; les taxes furent progressivement augmentées mais sans être suivies de reboisement... jusqu'à ce que le fond de reboisement qui avait engrangé 200 millions de \$ inutilisé soit réquisitionné en 1994 pour l'aéronautique... !

Ce fond alimenté de 300 millions de \$/an devait servir à se substituer à l'exploitation des forêts naturelles pour l'**approvisionnement** des usines de **contreplaqué** puis les

⁶ Avec El Nino et les épisodes de sécheresse de 1983, 3 millions d'ha de forêt brûleront et cela reprendra régulièrement.

⁷ Moins de 1 millions de m³/ha en 1979, 5 millions en 1985 et 10 en 1990 puis régression avec 3,4 en 2005.

⁸ En 1980 on estimait que la moitié (56 %) des 500 compagnies ne respectaient pas la réglementation, 39 % le faisaient partiellement et seulement ... 4 % la respectaient (Cf Pirard).

⁹ Depuis 2004 le Président est Susilo Bambang Yudhoyono dit SBY, réélu depuis.

¹⁰ Visité par notre mission.

papeteries. Mais les plantations prévues prendront un très grand retard (chiffres faussés et fuites partielles dans le financement...). En 1999 un audit par Ernst & Young et le FMI dénoncèrent les fraudes du système du fond de reboisement. Il en résulta un grand décalage dans la programmation entre des plantations non faites et les capacités croissantes réelles des papeteries (voir annexe 1-2). La réglementation n'impose pas une adéquation entre les possibilités d'approvisionnement et les capacités des usines, d'où les surcapacités constatées. Malheureusement à défaut de plantations arrivées à maturité, des prélèvements ont été reportés sur les forêts naturelles.

La seule solution est bien de réaliser d'abord les plantations forestières¹¹ sur des terrains dégradés et disponibles, et en respectant évidemment les forêts primaires.

Le programme de plantations forestières voulu par le ministère des forêts reste important :

- les plantations industrielles HTI, déjà évoquées ci-dessus, et
- les plantations communautaires HTR (*Hutan Tanaman Rakyat*) en cours de développement au bénéfice des habitants.

Les plantations et la « déforestation évitée »

Les plantations doivent être réalisées pour augmenter la disponibilité en bois de papeterie et interdire le recours aux forêts naturelles, elles ne doivent être réalisées que sur des forêts déjà fortement dégradées.

Dans un souci de préservation, une replantation complémentaire en essences natives des forêts naturelles peu dégradées devrait aussi être envisagée.

Certification des plantations

On ne peut pas dénoncer le retard des plantations forestières et refuser de les certifier!

Il y a une certaine incohérence dans le refus de certifier des plantations forestières dont l'objet est de permettre de ne plus toucher aux forêts naturelles « primaires ».

En résumé : le très puissant ministère des Forêts était l'accompagnateur voire le promoteur du défrichement dans la période Suharto, aujourd'hui le ministère est attentif aux pressions internationales et a élaboré une nouvelle programmation tenant compte des demandes des populations et des industriels mais plus respectueuse des forêts primaires.

Le secrétaire général du ministère des Forêts, Hadi Daryanto, nous a expliqué, la nouvelle politique : satisfaire les demandes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les nécessités du développement économique :

- « **mitigation** » : - **26 %** avec objectif de réduction des gaz à effet de serre, suppression des feux (burning) de préparation des terres agricoles et défrichement illégaux, aménagements des forêts, apaisement des conflits locaux...
- **développement économique** : + **7 %** , avec plantations forestières en zone dégradée (35 millions d'ha), moratoire sur 72 millions d'ha, développement de petits concessionnaires locaux (0,7 million d'ha), création de forêts villageoises,
- **adaptation** : R et D, plantations contre les incendies, pare-feu, mosaïques...

Des efforts bienveillants sont fait pour les communautés malgré un certain manque d'intérêt du au long temps de retour des plantations forestières. Il a semblé récemment aux autorités qu'il valait mieux « légaliser » les déforestations illégales faites par les populations déshéritées qu'entamer une répression inutile, et en espérant que le contrôle

¹¹ Par comparaison, le Fonds Forestier National (FFN français) fut mis en place pendant un demi siècle, et maintenant que les bois arrivent à maturité, des usines ou scieries implantent. La différence est la vitesse de croissance en Indonésie où les bois sont récoltables en 6 ans et non en 60 !

des secteurs légalisés serait alors plus facile. Cette attribution de régularisation fut une sorte de démission (nécessaire ?) de l'administration forestière...

Les représentants des autres ministères, *bureau du développement et des plantations agricoles* (huile de palme...), auditionnés ont exprimé les besoins d'espaces agricoles des populations.

2-3 Situation en Indonésie

Nous avons relevé dans le rapport Le Guen (extrait cité ci-dessus) pour l'Indonésie, que le taux de boisement de Sumatra et Bornéo est passé de :

- **de 75 % en 1975**
- **à 48 % en 2000** réduction essentiellement due à la pâte à papier, et
- **à 33 % en 2009** nouvelle et forte réduction causée pour le palmier à huile,
- et que la chute a été particulièrement grave pour Sumatra où la forêt a **perdu 61%** de sa superficie.

En conclusion : boisée au **3/4**, l'**Indonésie** ne le serait plus qu'à **1/3**.

Nota : ces chiffres proviennent de compilation d'éléments et il est très difficile d'obtenir des statistiques réalistes actuelles et des décennies précédentes. Malgré nos multiples demandes, visites ou interventions anciennes ou récentes auprès des autorités, du ministère des Forêts indonésien, de la FAO comme des ONG, il a été impossible d'obtenir ni une évolution précise décennale de la surface forestière totale, ni, et encore moins, de sa **répartition en forêt de conservation, de protection ou de production**. Sur un pays aussi vaste et constitué de tant d'îles, peut-être cette demande s'est-elle heurtée à une impossibilité réelle, à des changements de méthodes d'estimation ou à d'autres considérations.

Cependant il nous semble qu'une bonne connaissance de l'évolution passée et de la situation actuelle est nécessaire pour apprécier dans le futur les efforts certains consentis actuellement par l'Indonésie ainsi que la pertinence et l'efficacité de la politique du pays pour ralentir ou limiter la déforestation et la dégradation.

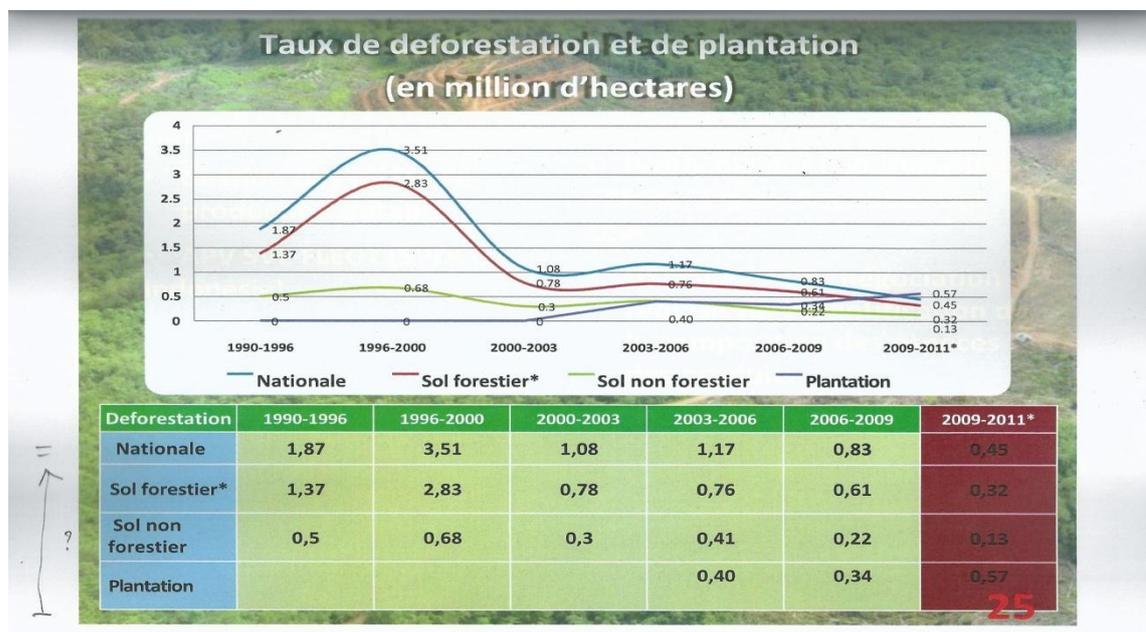
Aujourd'hui la télédétection et l'analyse des photos de satellites avec étalonnage au sol permet, ou permettra, une bonne appréciation de la situation et de son évolution.

Une illustration est la variabilité des chiffres donnés ci-dessus et plus loin selon les sources¹² : pour une superficie du territoire terrestre de l'Indonésie de 188 millions d'ha, la superficie en nature de forêt serait de 120 ou 130 ou encore 137 millions d'ha. Ces écarts sont certes trop importants pour une bonne analyse mais ils peuvent relever d'estimations faites à des époques et avec des méthodes différentes.

Bref nous avons noté ces divergences mais dans le délai de la mission, il n'a pas été possible de lever ces incohérences.

¹² Dans ces hypothèses, le taux de boisement varierait entre **62 64 et 72 %**, écart certes trop important pouvant relever d'estimations faites à des époques et avec des méthodes différentes.

Le taux de déforestation a été le plus élevé dans la période 1996-2000 pour ralentir depuis par suite des mesures prises et des moratoires institués (voir annexe 1-1).
Le tableau ci-dessous émane du ministère de la forêt.



Le moratoire

Depuis 2004 plusieurs compagnies reprirent les plantations et à la même période l'Indonésie autorisa les papetiers à réaliser des coupes rases jusqu'en 2009. APP comme APRIL lancèrent alors l'augmentation de leur capacité de production.

Les compagnies furent autorisées à prélever dans les forêts naturelles jusqu'en 2009, autorisation qui fut prolongée jusqu'en 2014 par suite du retard dans la réalisation des plantations.

Sur une forte pression internationale, le président de l'Indonésie a décrété, le 20 mai 2011, un moratoire de deux ans sur l'attribution de concessions dans les forêts primaires. La Norvège, sensible à la déforestation, et impliquée dans le processus REDD+, s'est engagée à apporter un milliard de dollars pour la lutte contre la déforestation sous réserve notamment du respect de ce moratoire.

Les ONG en demandent actuellement la prolongation et pèsent sur les industriels pour l'obtenir.

Les incendies de forêt

Il s'agit de l'un des nouveaux fléaux frappant la forêt indonésienne depuis la transmigration (voir ci-dessus) mais aussi à la suite d'exploitations forestières mal conduites.

Le changement climatique avec le phénomène El Nino entraîne des épisodes de sécheresse. Le premier fut le grand incendie de 1983 où 3 millions d'ha de forêt ont brûlés. Ces incendies se répèteront régulièrement tous les trois ou quatre ans.

Si les incendies de forêts sont relativement inéluctables dans les zones tempérées à alternance de saison humides et sèches, et dans les zones tropicales sèches, en revanche dans les zones équatoriales et tropicales humides, ils révèlent un grave déséquilibre lié à la déforestation.

Déforestation

La déforestation est définie comme les changements de couverture du sol de terres forestières à des terres non forestières, y compris pour la création de plantations agricoles, de zones de peuplement, de zones industrielles, etc.

Selon l'interprétation de l'image du SPOT Végétation à résolution de 1 000 m, le taux de déforestation dans les 7 îles principales, dont Sumatra, Kalimantan, Sulawesi, Maluku, Papua, Java, serta Bali dan Nusa Tenggara pour la période 2000-2005 était en moyenne de 1,09 million d'hectares/an (tableau I.1.3).

L'altération des zones forestières

L'altération des zones forestières désigne les changements de la superficie des forêts en raison de la conversion des forêts en zones non forestières pour d'autres fins, les échanges de zones et l'altération de la fonction des forêts.

Afin de répondre à la demande de terres pour le développement des activités d'autres secteurs, le ministère des Forêts a attribué une certaine surface de zone forestière à travers le pays à la conversion en zones non forestières, qui est catégorisée comme forêt de production convertible. En 2008, les zones forestières converties en terres agricoles représentaient environ 77 216,73 hectares. Jusqu'à la fin 2008, les zones forestières converties en zones de peuplement d'immigrants représentaient 43 465,41 hectares. Dans le même temps, en 2008, il n'y a eu aucun échange de zone forestière.

En 2008, il y a eu des altérations de la fonction des forêts, soit des forêts de protection converties en zones forestières de conservation d'une surface de 720 hectares dans la province de Sulawesi du sud.

Désignation des frontières forestières

La désignation des frontières forestières est une activité visant à déterminer les frontières de zones forestières spécifiques selon leurs fonctions, soit forêts de conservation, forêts de protection et forêts de production. La procédure comprend, entre autres, la détermination de démarcations provisoires, la consultation publique des parties prenantes concernées et l'établissement de frontières convenues appuyées par le gouvernement local et le ministère des Forêts.

En 2008, le ministère des Forêts a pu établir des frontières forestières sur une longueur d'environ 181,11 km, en parallèle avec les frontières de plantation de forêts.

Inventaire des forêts

L'inventaire des forêts est une activité visant à déterminer les ressources comprises dans les zones forestières, pouvant inclure, sans s'y limiter, de la faune et de la flore ou des propriétés socioéconomiques et culturelles.

Dans le but d'évaluer les réserves existantes et la structure de peuplement, le ministère a, depuis 1990, créé des Parcelles d'échantillon temporaires et des Parcelles d'échantillon permanentes (TSP – PSP) dans des zones forestières situées à moins de 1000 m au-dessus du niveau de la mer à travers tout le pays, en dehors de Java. L'analyse des TSP couvre la structure de peuplement, l'augmentation des peuplements, et les changements dans la structure et la densité de population et distribution des espèces. Ces activités (PSP) sont en cours à travers le pays et sont menées par le bureau régional de foresterie pour l'aménagement et l'inventaire (BPKH). Les résultats de l'inventaire des TSP et PSP, entre autres, sont utilisés pour obtenir des informations servant à la création d'Informations de base pour la détermination des coupes annuelles autorisables à des fins commerciales (voir aussi Annexe 2).

3 Analyse de la pratique forestière du groupe indonésien APP

3-1 La pratique forestière d'APP

APP serait un groupe familial d'origine chinoise et aurait en Indonésie 8 usines et 5 entreprises. Ses concessions forestières sont attribuées pour 60 ans.

Les surcapacités des papeteries par rapport à la ressource disponible (page 16 et 28), APP lança un audit indépendant en 2001. Il en découla en 2004 un « **plan d'action durable** ». L'objectif des scénarios prévus était de s'approvisionner à peu près uniquement à partir de plantations forestières ad hoc à l'horizon 2007. En réalité le déficit se prolongea.

Aujourd'hui APP qui utilise encore 15 à 20 % de produits des forêts ou des défrichements extérieurs s'est engagé à s'approvisionner exclusivement, à 100 %, à partir de 2015 en bois des plantations forestières.

L'objectif d'APP est de satisfaire les besoins de la population indonésienne et de devenir le premier producteur mondial de pâte et papier.

Les plantations forestières d'APP

Laboratoire et pépinières

Notamment à Sumatra, auprès de la papeterie de Indah Kiat Perawang, APP a installé un laboratoire multipliant les boutures et cultures de méristème des arbres et essences sélectionnées. Les éléments végétaux de quelques millimètres, prélevés « à la pince à épiler » (35 mini tiges par éprouvette) et transplantés puis repiqués dans un milieu approprié et élevés pendant deux mois en nurseries abritée du soleil et arrosée automatiquement tous les quarts d'heure (voir photo en couverture). Puis ces plants passent en pépinières extérieures pendant un mois. Les essences cultivées sont *l'acacia crassicarpa* et *l'acacia mangium* et *l'eucalyptus pollita* et des eucalyptus hybrides. La pépinière fournit 10 millions de plants par an.

Plantations en forêt

Les plants croissent de 9m de haut par an et culmineront à 25 m. La récolte est faite à six ans (parfois 5 ans). La production est élevée avec 30 m³/an.

Les **acacias** sont coupés à 6 ans avec replantation immédiate entre les souches fraîches pour éviter l'envahissement extrêmement rapide par la végétation adventice spontanée ; traitement et complément d'engrais sont effectués à la replantation.

En revanche pour les **eucalyptus**, leur capacité de rejet est utilisée pour effectuer deux cycles à 10 ans.

La position des ONG face à APP

En sus des protecteurs rencontrés en Indonésie, certains des membres de la mission ont rencontré à Paris en septembre 2012, plusieurs ONG dont les responsables « forêts tropicales » de France Nature Environnement (FNE Mme Églantine Goux) et de Greenpeace (Jérôme Frignet). Certaines de ces associations (Greenpeace, WWF...) avaient en effet lancé des appels au boycott auprès de certains grands industriels ou distributeurs. Ainsi plusieurs marques comme Danone, Carrefour, Auchan... ont décidé de ne plus utiliser ou vendre de papier venant d'APP, ni d'emballer leurs produits dans de tels papiers ou cartons. Une campagne avait notamment été lancée après la découverte de ramin dans l'enceinte de l'usine.

Néanmoins il est difficile pour ces marques d'écarter totalement les approvisionnements d'un leader, le deuxième producteur mondial.

Un tel boycott peut se révéler évidemment commercialement très nuisible pour APP au niveau mondial.

Lors de notre entretien, nous avons indiqué l'impression que nous avons eu lors de notre voyage (notamment après l'audition de Aida Greenbury, directrice du développement durable d'APP...) sur les progrès et la volonté de progresser dans le développement

durable d'APP, Jérôme Frignet pour Greenpeace, a semblé ouvert pour renégocier avec APP, notamment la certification, sous réserve par exemple d'un acte fort d'APP prouvant sa détermination... comme mise en réserve de forêts à protéger dans les concessions déjà accordées, prolongation du moratoire etc. ...

Il a reconnu également que les boycotts lancés auprès des groupes de distribution étaient toujours réversibles, et ce dès qu'ils auront la conviction de la volonté d'APP. Ils seront alors les premiers à plaider auprès des distributeurs la levée du boycott.

Les campagnes des ONG environnementalistes, effets positifs et excès contre-productifs sur les consommateurs

Les autorités gouvernementales (ministère des Forêts, direction générale des forêts) comme les industriels du papier (APP notamment) reconnaissent l'intérêt des actions de sensibilisation des ONG écologistes, de leurs analyses écologiques et des solutions proposées. Comme des « vigies », les ONG font prendre conscience des problèmes et réfléchir aux solutions. Des coopérations sont donc recherchées avec ces ONG qui parfois semblent les refuser pour peser plus lourd dans les négociations. Certaines actions peuvent parfois relever d'un quasi chantage, du faible au fort, « *du pot de terre contre le pot de fer* » engendrant, relayé par les médias et via les intermédiaires commerciaux, des pressions très fortes avec un effet levier très puissant.

Les campagnes de dénonciation des ONG peuvent être terriblement efficaces lorsqu'elles affectent les activités économiques de l'entreprise concernée.

La responsabilité de ces ONG est de bien vérifier leurs déclarations et de bien mesurer les impacts du boycott déclenché via les grandes enseignes commerciales.

En effet le pouvoir du « faible » peut parfois devenir démesuré lorsqu'il peut conduire à des difficultés financières voire à l'arrêt de l'activité d'une firme « épinglée » avec excès voire injustement ; en revanche si après une analyse rigoureuse et si la « cause est juste », l'action peut devenir justifiée.

Dans le cas d'APP

APP se sent injustement accusée par certaines campagnes déclenchées alors que les mesures sont prises et que les chaînes de contrôle mise en place montrent leur efficacité.

Un triple contrôle existe à l'entrée de l'usine avec :

- une pesée entrée et sortie des camions pour déterminer le tonnage entrée,
- un contrôle de la légalité des bordereaux d'origine des bois par les services de l'administration forestière installés à l'entrée des usines ; il fait suite aux « check point » en sortie de forêt et aux principaux carrefours sur la route.
- un contrôle du chargement et de la qualité des bois, avec « photo d'identité » du lot, avec vue de profil de chaque section des « bois ronds », sorte de code « points » comme un code barre ou une empreinte digitale unique. La section d'un bois rond, vue sur tranche, avec le bois de cœur, l'aubier et l'écorce, permet d'identifier l'essence ; si le lot est homogène, une seule essence, l'opération est rapide et fiable. **Les essences papetières** subissent un contrôle aléatoire, sur quelques tiges, de la qualité papetière. **Les essences protégées** (illégales) ou **non admises** (non désirées) sont sorties du camion et feront l'objet d'une double pénalisation : non paiement et amende. Les premières sont saisies et remises aux autorités, les secondes entrent dans le circuit énergétique (et non papetier) et seront brûlées.

Le contrôle d'entrée porte sur 200 à 300 camions de 30 t ou moins par jour ; les bois sont déposés sur d'immenses espaces entourant la papeterie, l'usine disposant d'un stock de 3 mois de consommation, soit jusqu'à un million de tonnes. Pour des questions de réglage du processus, la gestion se fait à la fois par essences homogènes et en « premier entré-premier sorti » soit en « *first in, first out* » ou « *fifo* ».

Ce stock paraît important et semblerait pouvoir faire l'objet d'une gestion en flux plus tendu, la principale perturbation à craindre relevant plus d'une panne imprévue de la papeterie, entraînant un engorgement, que d'une rupture d'approvisionnement peu probable vu le nombre de livreurs et le climat équatorial qui n'impose pas de saison de coupes comme en Europe.

L'usine est approvisionnée tant par camions de Sumatra que par bateaux de Kalimantan (Bornéo).

Une information est donnée aux entreprises et aux transporteurs sous forme d'une plaquette avec photographies en couleurs, décrivant les espèces concernées, celles non autorisées (illégales) et celles non admises ; la mission a d'ailleurs observé que les pages de cette plaquette en couleurs étaient affichées au niveau du poste de contrôle de l'entrée de l'usine.

Ainsi des essences interdites trouvées dans certains camions sont sorties des lots par les services de contrôle de l'APP et mises à part à l'entrée de l'usines ; le système a donc été efficace. Cependant il est évidemment difficile d'affirmer le zéro défaut dans un système de contrôle et APP ne s'y risque et semble vraiment s'efforcer d'interdire toute entrée de bois non désiré. La mission ayant posé cette question, il lui a été montré, près de l'entrée, un dépôt de bois saisi et la pelleteuse les rangeant.

Mais évidemment si l'analyse par un tiers, naïf ou malintentionné, portait justement sur les bois « saisis », le résultat ne pourrait à l'évidence qu'être positif. L'accusation pourrait alors devenir très injuste avec des essences interdites ainsi retrouvées dans l'usine et dénoncées par une campagne de presse ou une campagne auprès des distributeurs.

Par comparaison il y a à peine un an, a été observé également en France, et précisément à La Rochelle pour l'importation de grumes africaines, une présentation malveillante dans une émission de télévision : un importateur expliquait devant un lot de grumes les mentions de traçabilité figurant sur la tranche, en son extrémité, grise du fait de l'ancienneté de la coupe. À la séquence suivante, le présentateur qui voulait prouver des entrées illégales, indiquait avec ironie qu'il avait cependant trouvé sur ce même quai des grumes ne portant aucune mention, il ne pouvait donc que s'agir de bois illégal ! Or c'était la même grume, débarquée d'un cargo et tronçonnée en deux à la longueur du camion sur lequel elle allait être chargée. Voilà comment une grume légale peut-être présentée comme illégale, mais cela ne pouvait tromper les vrais experts au vu de la couleur rose, toute fraîche, et non grise de la section.

Dans la lutte contre la déforestation, tous les combats sont légitimes, mais encore faut-il s'interdire les moyens de mauvaise foi.

**

APP par ses procédures interdit formellement l'entrée dans ses usines

- des bois non désirés ou non légaux qui seront brûlés et non payés,
- et des bois des **essences protégées qui sont remis aux autorités.**

Le non paiement de ces bois, exploités et transportés à perte, s'ajoute aux pénalisations et participe à la dissuasion et l'éducation des exploitants et fournisseurs.

3-2 Les engagements en matière de développement soutenable d'APP

Dernière feuille de route d'octobre 2012

Le 5 juin 2012, APP dévoilait sa nouvelle *Feuille de route* en matière de développement durable pour 2020 et au-delà, intitulée *Vision 2020*. Celle-ci étend ses engagements en faveur de l'amélioration de sa performance environnementale, de la conservation de la biodiversité et de la protection des droits des populations locales. Afin d'informer ses clients APP a organisé, le 13 septembre 2012, une conférence web diffusée depuis Jakarta, avec des événements à Birmingham (Royaume-Uni) et à Sydney (Australie). Dans le cadre de sa feuille de route, APP s'est engagé à s'approvisionner à 100 %, à partir de 2015 en bois des plantations forestières et à une collaboration exclusive avec des fournisseurs certifiés « gestion durable » SFM (*Sustainable Forest Management*) d'ici 2020.

Premier bilan trimestriel

Le processus d'évaluation des Forêts à Haute Valeur de Conservation (FHVC) mis en œuvre par APP sur ses propres concessions de bois à pâte en Indonésie sera achevé d'ici le premier trimestre 2013. Le processus d'évaluation est achevé :

- à plus de 80% pour celles des provinces de Jambi et de Riau, et le rapport préliminaire est en cours d'élaboration,
- à plus de 50%, pour Kalimantan occidental, et des visites des sites sont actuellement en cours.

Par ailleurs, le groupe a demandé le même engagement à l'ensemble de ses fournisseurs indépendants ; deux d'entre eux de la province de Jambi (Sumatra), s'y sont engagés à compter du 1^{er} septembre 2012.

De ce fait l'entreprise peut y suspendre immédiatement tout atteinte aux forêts primaires.

L'objectif d'APP est de recourir exclusivement au bois provenant de plantations d'ici 2015, sous réserve d'une tolérance maximale de 5% pour les résidus de MTH (fibres de mélanges de bois dur tropical).

Le groupe a déjà dépassé son objectif de ramener à 12% les MTH au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Au mois de juin cette année, les MTH ne représentaient en effet que 8% de son approvisionnement en matières premières.

Citation d'APP d'octobre 2012 :

Étendre le moratoire sur les forêts primaires à travers la province de Jambi

Deux fournisseurs indépendants de bois à pâte de Jambi, Tebo Multi Agro (TMA) et Rimba Hutani Mas (RHM) ont accepté de rejoindre Wira Karya Sakti (WKS), la société qu'APP possède dans la région, et ainsi de suspendre tout défrichage de forêt primaire, avec effet immédiat, parallèlement à la conduite des évaluations des FHVC.

Le moratoire de Jambi couvrira une superficie brute de concessions de 55 584 hectares, en plus de la concession WKS d'APP (293 812 hectares) pour laquelle le défrichage de forêt primaire est déjà suspendu.

Ces deux concessions indépendantes, TMA et RHM, jouent un rôle clé dans la conservation du paysage forestier.

Au-delà de Jambi, APP et ses partenaires ONG prennent constamment en compte dans leurs actions la Feuille de route développement durable du groupe afin de mettre en œuvre et d'accélérer l'engagement des fournisseurs indonésiens de bois à pâte d'APP en faveur des FHVC. Le Groupe cherche actuellement à identifier les domaines prioritaires pour la prochaine phase d'évaluations des FHVC.

Objectifs

Étant donné les progrès rapportés dans ce premier bilan trimestriel, APP est en bonne voie pour atteindre les objectifs adoptés pour 2015 :

- 100 % en conformité avec les principes des FHVC pour les fournisseurs indépendants.*
- 100% des approvisionnements en bois provenant de plantations.*
- 100% de la vérification de la légalité du bois réalisée de manière indépendante pour l'ensemble des fournisseurs.*
- 100% en conformité avec les normes et réglementations obligatoires en matière de gestion durable des forêts.*

Reboiser certaines des forêts dégradées en espèces natives pour reconstituer des blocs de forêts naturelles et des « corridors » ou couloirs de connexion environnementales,

L'Indonésie a mis en place, dans les forêts dégradées et les espaces agricoles, une politique de sauvegarde de couloirs de connexion environnementales reliant les blocs de forêts primaires, et ce, notamment à Sumatra, pour la protection du tigre.

Une telle politique ne peut qu'être saluée par la France (comme l'Europe), qui connaît elle aussi de tels problèmes par suite de la fragmentation de son espace. La France a ainsi décidé en novembre 2009, dans le cadre de la négociation dite « Grenelle de l'environnement », la sauvegarde ou la reconstitution de « corridors » ou couloirs écologiques reliant les blocs d'espaces naturels et permettant la mobilité des espèces et la migration de la faune sauvage. Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire, pouvant enrayer le déclin de la biodiversité, malgré le « bétonnage » des espaces, l'urbanisation, et les barrières que constituent les autoroutes, les canaux et les diverses voies goudronnées sans oublier certains espaces agricoles en monoculture intensive.

C'est la politique dite des « trames vertes et bleues », respectivement pour la faune terrestre ou aquatique, corridors qui relient les réservoirs de biodiversité que sont les espaces protégés, parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles et autres espaces sauvages, protégés ou non, comme les forêts.

Néanmoins ces politiques de corridors sont la dernière solution pour la protection de la nature et la preuve d'un échec global de l'aménagement du territoire sous l'angle de la biodiversité.

3-3 Autres mesures d'APP en faveur du développement soutenable

Le total de l'investissement social est de 40 millions de \$.

Au plan des bonnes pratiques sociales et environnementales, tant pour les employés que pour les communautés locales, APP s'est engagé dans la norme ISO 26000. Son usine d'Indah Kiat Tangerang vient d'être reconnu « *avancé* » (note 4 sur 5), première usine papetière d'Asie à l'obtenir, après évaluation indépendante par la SGS (Société Générale de Surveillance). Ainsi cette usine est aujourd'hui homologué ISO 9001 (système de gestion), ISO 14001 (gestion environnementale depuis 1996) et maintenant ISO 26000.

Pour les populations

La mission a visité des « conservatoires botaniques » réalisés par APP. Il s'agit de plantations d'arbres fruitiers, de plantes médicinales locales et de légumes destinés simultanément à l'alimentation des communautés et entretenus par elles. Ces espaces ont en même temps un rôle de formation d'étudiants et de riverains, 100 à 200 par an, qui peuvent en sus emporter des plants de ces mêmes espèces pour les cultiver dans les jardins privés.

Au plan social, la mission a également visité des écoles pour 4000 enfants de 7 à 16 ans, créées par le groupe et équipées d'ordinateurs ainsi que des ateliers pour les femmes leur apprenant à réaliser et commercialiser des paniers etc.

Pour la biodiversité : le tigre de Sumatra

APP réalise de nombreux efforts en faveur de la biodiversité, et en particulier d'une espèce emblématique : le tigre de Sumatra. Dans l'île, la capacité devrait être de 2400 tigres (2357 chiffre calculé) pour une présence actuelle de moins de 400 tigres.

Les modélisations montrent que la population pourrait remonter à 2000 tigres dans 60 ans et retrouver ainsi la population d'il y a 20 ans. La capacité pour 10 000 ha serait de 5 à 6 tigres.

Des études sont entreprises sur ces tigres avec identification des individus par leurs rayures. Le braconnage existe toujours du fait du prix élevé d'une peau de tigre (8000 €).

Parmi les solutions mises en place, les aires protégées et les corridors d'au minimum un km de large (voir ci-dessus) semblent efficaces. Le processus « *collaborative management to conserve* » est cogéré entre le ministère, les associations, les habitants et le gouvernement local et APP qui apporte en sus son soutien. Des zones « classée tigre », existent sur 110 000 ha d'ancienne forêt primaire avec zone de tourbière et allant jusqu'au littoral et la mer. Les corridors sont modifiés en fonction de leurs utilisations réelles par les tigres pour leurs déplacements.

Le groupe soutient également une réserve de biosphère de 178000 ha dans la province de Riau (Sumatra) et un programme de soutien de l'orang-outan à Kalimantan.

Conclusion et propositions-suggestions pour l'Indonésie

Le présent rapport insiste sur la nécessité d'arrêter les atteintes aux forêts naturelles encore presque intactes, à limiter celles aux forêts dégradées lorsqu'elles peuvent être restaurées, à reboiser certaines des forêts dégradées en espèces natives pour reconstituer des blocs de forêts naturelles et des « corridors » de connexions environnementales.

Simultanément les membres de la mission ont enregistré les impératifs de la démographie et les conséquences politiques à en tirer pour satisfaire les besoins des populations en espaces et en moyens de vivre.

Bref il est proposé, par les différentes suggestions faites au cours du rapport, de mener une politique équilibrée, permettant à la fois un développement soutenable de l'Indonésie et une protection forte de ses forêts encore naturelles.

Par ailleurs d'importants programmes de replantations doivent être repris, ou entrepris, pour satisfaire les demandes industrielles des papeteries et pour satisfaire simultanément la reforestation efficace contre les gaz à effets de serre et le changement climatique.

Enfin si des progrès restent à faire, il convient de relever que d'importants efforts ont été réalisés tant par le Gouvernement de l'Indonésie, que par son ministère des Forêts et par les industriels, traduisant une nouvelle et large conviction et consensus de protection qu'il faut savoir reconnaître et encourager.

* * *
* *
*

Bibliographie partielle...

FRA 2010/095 Rome : *Global forest resources Assessment 2010, Country report Indonesia*.

GNFT, 2012. « *Forêts tropicales : point d'étape et nouveaux défis. Quelles orientations pour les acteurs français* ».

3° Rapport du Groupe national sur les forêts tropicales.

Frédérique Durand et Romain Pirard : *40 ans de politique forestière en Indonésie, 1967-2007, la « tentation de la capture par les élites »*.

Hansen al. : *Quantifying changes in the rates of forest clearing in Indonesian from 1990 to 2005 using remotely sensed data sets*.

Booth (RU Londres) – Pirard (France IDDRI) et al. : *Intensification agricole et forêts ; le cas de l'Indonésie*. 16 février 2012.

Pirard (France IDDRI) et al. *Forest policy*.

Personnes rencontrées

En France

Rezlan Ishar Jenie, ambassadeur d'Indonésie en France,
Tri Tharyat, ministre et premier conseiller, a par ailleurs accompagné la mission,
Gita Loka Murti, deuxième secrétaire,
Gustaf Daud Sirait, troisième secrétaire,
Oke Nurwan, attaché commercial,
Yitno Suprayitno, assistant du ministre conseiller aux affaires économiques et interprète,
Dr Liz Wilks, manager Europe APP, développement durable et relations avec les parties,
Diane Aubert, consultante en affaires publiques de Cohn & Wolfe.

ainsi qu'à Paris au retour (rendez-vous avec J-M Ballu et parfois Jacques Le Guen) :

Stéphane Marchesi directeur de PEFC France,
Jérôme Frignet, Greenpeace France
Eglantine Goux, France Nature Environnement international (FNE)
Romain Pirard, IDDRI et ancien du CIFOR

En Indonésie

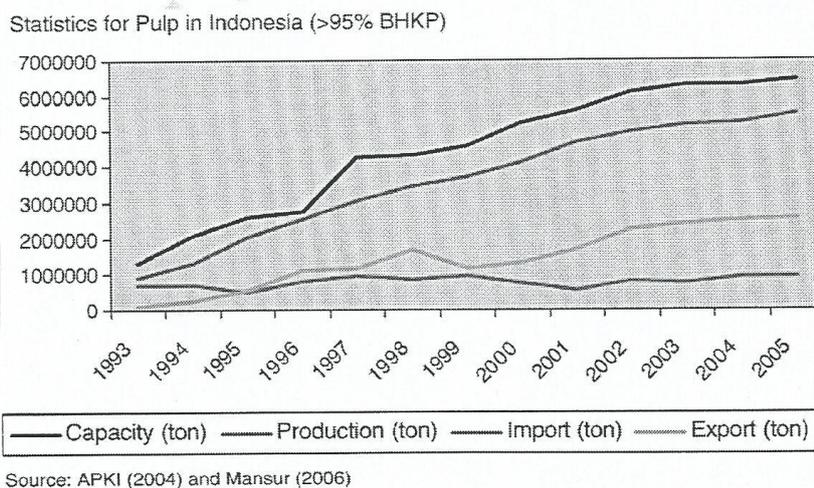
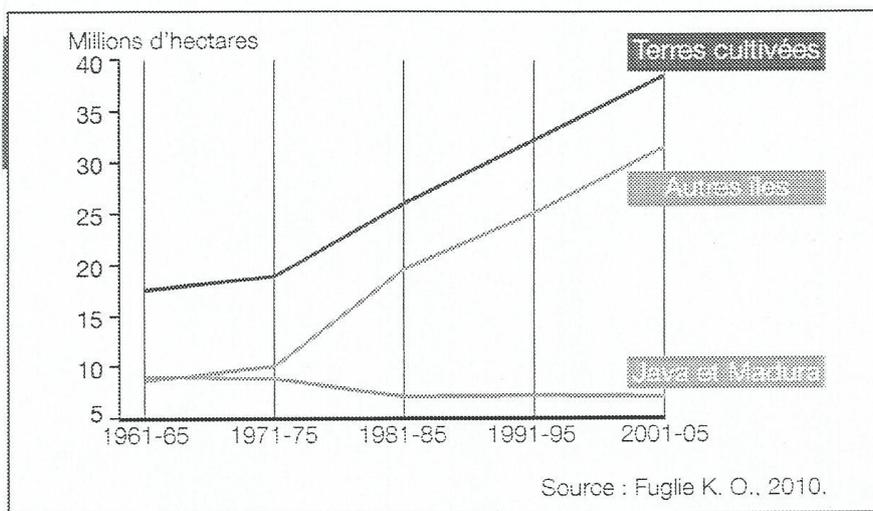
Doddy Sukadri, président du groupe de travail LULUCF (Land Use Land Use Change and Forestry), conseil national du changement climatique,
Hadi Daryanto, secrétaire général du ministère des forêts,
Aryan Wargadalam, directeur des forêts et plantations au ministère de l'industrie,
N. Herdradjat, bureau du développement et des plantations agricoles (huile de palme...),
Professeur Ir. Y. Purwanto, directeur du programme MAB Indonésie,
Mme Dra. Liana Bratasida, directrice de Indonesian Pulp and Paper Association,
Waldemar Hasiholan de la fondation Yayasan Satu Bumi, (corridors écologiques/tigres),
Gusmardi Bustami, directeur général d' International trade, ministère du commerce.

Aida Greenbury, directrice du développement durable d'APP,
Aniela Maria, adjointe de la directrice du développement durable d'APP,
Asri Putri, développement durable d'APP,
Handra Gunawan, directeur de la communication d'APP,
Stephan Irmea Sinisuka, relations de développement soutenable d'APP,
Sandrawati Wibowo, directeur du contrôle chez SINARMAS forestry, et APP,
Evi Eriana, département R et D, pépinières, chez SINARMAS forestry, et APP,

Bertrand Lortholari, ambassadeur de France à Jakarta,
Sébastien Surun, premier conseiller,
Alain-Pierre Mignon, directeur de société et chambre de commerce et d'industrie française d'Indonésie.

Annexe 1

Figure 1 Extension des terres agricoles : extrait de Booth (RU Londres) – Pirard (France IDDRI) et al. : *Intensification agricole et forêts ; le cas de l'Indonésie*. 16 février 2012.



Annexe 2

(extrait synthétisé d'un document de 50 pages du ministère des forêts)

Aménagement forestier en Indonésie

L'Agence pour l'aménagement forestier du ministère des forêts est chargée (conformément au règlement ministériel n° P.13/Menhut-2/2005) de la préparation de l'aménagement forestier et la promotion d'une gestion durable des forêts.

La « **zone forestière** » désigne un territoire forestier reconnu ou décidé par le gouvernement comme étant une forêt permanente ; sa stricte délimitation est d'une grande importance pour assurer la légitimité et sa préservation.

Cette délimitation est effectuée par le ministre des forêts sous la forme d'un décret ministériel par provinces sur la base de l'Aménagement spatial des provinces et de l'Utilisation par consensus des terres forestières intégrés et harmonisés (TGHK).

La délimitation recouvre et intègre également des écosystèmes aquatiques dont des Zones de réserve sanctuaires (KSA) et les Zones de préservation de la nature (KPA).

Les zones forestières sont classées, par la loi sur la foresterie n° 41/1999, comme des forêts de **conservation**, des forêts de **protection** ou des forêts de **production** :

- **Forêts de conservation** : zones forestières comportant des caractéristiques spécifiques établies aux fins de la préservation d'espèces animales et végétales et de leur écosystème.
 - Zones de réserve sanctuaire comportant les Réserves naturelles strictes et les Sanctuaires de vie sauvage (biodiversité et système de subsistance),
 - Zones de préservation de la nature comportant les Parcs nationaux (TN), les Parcs de grande forêt (THR) et les Parcs naturels de loisirs (TWA) ; (subsistance, préservation de la diversité, fourniture de ressources vivantes durables).
 - Parcs de chasse au gibier (TB), forêts dédiées à la chasse de loisirs.
- **Forêts de protection** : zones utilisées pour la subsistance, le maintien des systèmes hydrologiques, la prévention des inondations, le contrôle de l'érosion des sols, l'intrusion de l'eau de mer et le maintien de la fertilité des sols.
- **Forêts de production** : forêts sous gestion durable, subdivisées en forêts de productions **permanente, limitée et convertible**.

D'après le ministère des forêts, les zones forestières nationales couvrent actuellement 130,6 million d'hectares dont :

- | | | |
|----------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - Forêt de conservation : | 21, 17 million d'hectares | soit 16 % du total. |
| - Forêt de protection : | 32, 06 million d'hectares | soit 25 % du total. |
| - Forêt de production : | 77, 37 million d'hectares | soit 59 % du total. |

Selon l'Utilisation par consensus des terres forestières et l'Aménagement spatial des provinces (PSP), la superficie totale des forêts est de 137,09 millions d'hectares. Cette synchronisation a été utilisée comme la source principale de la Désignation des zones de conservation maritimes et de forêts provinciales. Cependant, jusqu'à la fin 2008, il y avait encore 3 provinces qui n'avaient pas achevé la synchronisation, soit Riau, Riau Archipelago et Kalimantan central. La superficie totale des forêts pour ces 3 provinces a été calculée en s'appuyant sur l'Utilisation par consensus des terres forestières (FLUC). Cela a créé une différence dans les zones forestières, à la fois les forêts permanentes et les forêts de production convertible, comme le montre le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 – Superficie des forêts fondée sur le FLUC synchronisé moins PSP et sur la Désignation des zones forestières et FLUC

N°	Zones forestières	Superficie (millions d'hectares)	
		FLUC et PSP synchronisés	Désignation des forêts et FLUC
1	Forêts permanentes	112.27	114.10
2	Forêts de production convertible	8.08	22.80
	Total	120.35	137.10

Selon le décret ministériel de foresterie portant sur la désignation des zones forestières provinciales et des zones de conservation maritimes pour 30 provinces et l'Utilisation par consensus des terres forestières pour 3 provinces, la superficie totale des forêts s'élève à 133 694 685,18 hectares. La superficie totale des zones forestières terrestres et maritimes de conservation s'élève à 137 090 468,18 hectares (tableau I.1.1).

Couverture du sol/de végétation

La couverture du sol/de végétation désigne l'état de la surface terrestre reflétant la couverture du sol et la couverture de végétation.

L'état de la couverture du sol/de végétation de l'Indonésie est obtenu par l'analyse de l'interprétation des images du satellite Landsat 7 ETM+ du scan des données 2005-2006. L'interprétation pour la couverture du sol/de végétation est divisée en trois catégories : les Zones avec couverture forestière, les Zones sans couverture forestière et les Insuffisances de données, chacune étant subdivisée ainsi :

Zones avec couverture forestière :

- Forêt sur terre ferme primaire
- Forêt sur terre ferme secondaire
- Forêt sur terre marécageuse primaire
- Forêt sur terre marécageuse secondaire
- Forêt de mangroves primaire
- Forêt de mangroves secondaire
- Forêt de plantation

Zones sans couverture forestière :

- Buissons/arbustes, Marécage arbustif, Aridoculture à arbustes mixtes, Plantations agricoles domaniales, Zone de peuplement, Aridoculture, Marécage, Savane, Rizière, Terre stérile, Étang à poissons, Zone de migration, Zone minière, et Aéroport.

L'interprétation des images satellite disponibles de 2005/2006 indique que les ± 187,79 millions d'hectares du territoire terrestre indonésien consistent de :

- Zone avec couverture forestière : **98,46 millions d'hectares (52,4 %)**,
- Zone sans couverture forestière : 85,77 millions d'hectares (45,7 %),
- Aucune donnée : 3,56 millions d'hectares (1,9 %).